

08 juin 2018 -17:47

Appartient à Conseil des ministres du 8 juin 2018

Hébergement temporaire du premier enregistrement de l'Office des Etrangers et du dispatching Fedasil au "Petit-Château"

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'hébergement temporaire du premier enregistrement de l'Office des Etrangers et du dispatching Fedasil au "Petit-Château" à Bruxelles.

La Régie des bâtiments est autorisée à prendre toutes les mesures pour qu'une partie du site du "Petit-Château" devienne, dès le 1er janvier 2019, le lieu d'accueil temporaire des services liés au premier enregistrement de l'Office des Etrangers et du dispatching Fedasil.

Ce déménagement du WTC II vers le "Petit-Château" a pour but un hébergement de ces services temporaires, dans l'attente que leur destination définitive, à Neder-Over-Heembeek, soit pleinement opérationnelle (programmée pour début 2022).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>